



## PV DU Conseil d'administration N°2

Du MARDI 27 novembre 2018

Début de la séance : 17h35

Quorum : 16

### **Membres absents excusés titulaires :**

M. SOUCHET : représentant des parents d'élèves

Mme BRUNEL-MAILLET, M. CHAMBONNET : représentants de la collectivité territoriale

Me. LENEYLE (représentant des personnels enseignants)

**Membres présents :** Mme PIERRE (Principale), M. LÉCONTE (Principal Adjoint), M. GAMORE (Directeur de la SEGPA), M.

CLOS ARCEDUC (Ajoint-gestionnaire), Mme STERIN CPE,

M. MOULAIN, Mme JONAS, M. VOL, Mme OULIEU, Mme GUERIN, Mme ARNAUD, M. FARNIER (Personnels d'enseignement et d'éducation),

Mme PAGANA, Mme PIZANO (Personnels d'administration, ouvriers et de service)

Mme MICHEL-HOUDIARNE, Mme CASSAGNE, Mme DAVIN, Mme BIOUSSE, Mme TORLET, (Parents d'élèves liste FCPE),

M. POIRIER (représentant de la mairie)

Melle HAAS, M. SANTALUCIA (représentants des élèves)

Mme PAGANA est désignée comme secrétaire de séance.

---

Mme PIERRE souhaite la bienvenue à toutes et tous.

### **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

*Nombre de votants : 20          Pour : 2 Contre : 0          abstention : 0*

### **Approbation du PV du CA du 6 novembre 2018**

Mme PIERRE demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du CA n°1 du 06.11.2017

Arrivée de Mme DAVIN à 17h45

*Nombre de votants : 21          Pour : 21          Contre : 0          abstention : 0*

## **1-Fonctionnement.**

### **1-2→ Convention Carmi 2019**

Arrivée d'un parent d'élèves à 18h50.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention.

Il n'y a plus à payer l'adhésion au Carmi. Le coût de l'intervention est de 35 euros.

*Nombre de votants : 22          Pour : 22          Contre : 0          abstention : 0*

### **1-3→ Convention PEAC**

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec la mairie de Montélimar pour la gestion de la subvention de 900 euros accordée à l'école J. Curie .

*Nombre de votants : 22          Pour : 22          Contre : 0          abstention : 0*

### **1.3→ Convention avec la FOL**

La FOL prête une exposition sur l'égalité filles-garçons, Mme Berthaud étant la référente égalité « filles-garçons ».

Les délégués collège de 4<sup>ème</sup> ont été formés par la FOL ainsi quelques élèves élus du CVC.

*Nombre de votants : 22          Pour : 22          Contre : 0          abstention : 0*

### **1.4→ Convention de stage pour les élèves de 3<sup>ème</sup>**

Il s'agit de la nouvelle convention de stage d'observation en milieu professionnel des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Les deux conventions de stage de la segpa ont été envoyées à la cellule juridique pour vérification.

*Nombre de votants : 22          Pour : 22          Contre : 0          abstention : 0*

---

**1.5→ Charte vidéo pour info**

Le stockage des images est de 30 jours. Le code d'accès aux caméras est détenu par le chef d'établissement et l'adjoint gestionnaire.

Un représentant des personnels enseignants : que deviennent les enregistrements ? C'est dangereux !

Cela représente une boîte noire. On est d'accord, c'est important de voir la personne qui sonne à l'entrée

Un représentant des parents d'élèves : pour la jeune fille qui a été renversée ?

Réponse de la direction : non les caméras ne filment pas sur le domaine public

---

**2-Organisation budgétaire et comptable.****2-1 : Voyage échange Allemagne – 2019**

Dates de l'échange : novembre-décembre 2019.

Sont concernés par cet échange les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

La participation des familles s'élève à 175 euros.

L'échange implique aussi le collège Europa et le collège A. Borne.

Question des représentants des personnels enseignants : si Mme Vennin n'est pas dans l'établissement l'année prochaine.

Réponse de la direction : le voyage pourra avoir lieu.

Nombre de votants : 22      **Pour : 22**      **Contre : 0**      **abstention : 0**

**2-2 : Avenant Convention Objectifs et de moyens**

La convention d'objectifs et de moyens entre le département et les collèges est prolongée d'un an. Il s'agit d'un avenant pour cette prolongation.

Nombre de votants : 22      **Pour : 22**      **Contre : 0**      **abstention : 0**

**2-3 : Taux de reversement des charges communes**

Le taux de reversement des charges communes du service de restauration hôtellerie est fixé à 19%. Il n'y a pas de changement par rapport à l'an passé. Le Département laisse la liberté à l'établissement de fixer le pourcentage dans la fourchette de 15% à 30%. Il s'agit d'un reversement au service ALO. Il n'y a pas de compteur individuel à la restauration. Le choix du taux ne doit pas pénaliser le service ALO.

Nombre de votants : 22      **Pour : 22**      **Contre : 0**      **abstention : 0**

**2-4 : Tarifs pour information**

Les tarifs de la restauration scolaire n'augmentent pas cette année scolaire.

Nombre de votants : 22      **Pour : 22**      **Contre : 0**      **abstention : 0**

**2-5 : le Budget**

M. CLOS ARCEDUC présente le budget 2019. Le budget est présenté en équilibre. La subvention du département

est de 109 741 euros, soit une baisse de 3300 euros. Cette évolution est due à une diminution des effectifs et des coûts de viabilisation. Cette année le budget est présenté en équilibre sans prélèvement sur les fonds de réserve. On note 32546,88 euros au SRH, cette somme est reversée au service ALO.

18 000 euros sont la taxe d'apprentissage.

SERVICE AP : Quelques nouveautés sont à noter. Il y a un regroupement par pôle disciplinaire. L'enveloppe est plus conséquente permettant de projets plus ambitieux. Une coordination plus étendue sera nécessaire.

La taxe d'apprentissage ne peut plus être utilisée pour payer des timbres, de la téléphonie. De ce fait, les lignes des différents ateliers ont été abondées en conséquence.

Le collège va gérer la subvention de l'école J. Curie pour un projet.

Question d'un représentant du personnel : pourquoi on gère ?

Réponse de la direction : l'école n'est pas un EPLE, il n'y a pas d'entité juridique. Nous gérons aussi les contrats des AESH des écoles primaires.

Les crédits de viabilisation sont ouverts pour un montant de 50 000 euros.

Le service ALO ne supporte plus tout seul les contrats, eau, électricité. Une partie des charges du service SRH sont affectées à ce service.

Les recettes du service restauration sont en diminution. On pourrait l'expliquer par le fait que l'escalade se déroule sur deux jours pendant la pause méridienne, et plus de classes sont libérées à 11 heures. Le service restauration reverse une contribution de 19% au service ALO.

On note une diminution des dépenses de l'entretien général mais une augmentation des dépenses du SRH. Le crédit nourriture diminue suite à une baisse de la fréquentation de la demi-pension (-7,80% pour les élèves et -5,30% pour les commensaux). Le crédit nourriture Bio est de plus de 30%, le collège doit maintenir ce taux pour que notre reversement au département soit à minima.

Question d'un représentant des personnels enseignants : peut-on immobiliser le mobilier ?

Réponse de M. CLOS-ARCEDUC : on immobilise un bien d'une valeur supérieure à 800 euros HT, une imprimante 3D, une machine par exemple. De plus, le mobilier a été acheté par le Département.

Remarque d'un représentant des personnels enseignants : nous avons quelques inquiétudes sur la globalisation des crédits d'enseignement. On a bien compris qu'il ne s'agissait pas de les diminuer. Nous allons jouer le jeu.

Nous ferons le bilan. Nous pourrions utiliser les fonds de réserve si nécessaire.

Question d'un représentant des personnels enseignants : peut-on voter le budget en équilibre avec un prélèvement sur les fonds de réserve ?

Réponse de M. CLOS ARCEDUC : il aurait fallu demander avant le budget. On peut faire un prélèvement pour des projets tout au long de l'année civile. A l'intérieur d'un service, il y a une grande flexibilité.

Question d'un représentant des personnels enseignants : Il y a des subventions du département pour payer les locations de gymnase à la mairie de 29 000 euros ? On note une baisse de 935 euros de la subvention. Pourquoi la mairie ne prête pas simplement les gymnases au lieu de subventionner leurs locations ?

Réponse de M. CLOS ARCEDUC : Il s'agit de deux entités distinctes. La collectivité détermine le montant de la location.

Intervention de M. GAMORE, directeur de la segpa : Les dépenses prises sur la taxe d'apprentissage sont moindres. Les projets sont abondés, nous allons travailler sur les projets. On n'est plus dans la perspective de dépenser les crédits d'enseignement.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

abstention : 0

### 3 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

#### 3-1 : le volet « vie scolaire » du projet d'établissement

Mme STERIN, CPE présente ce volet. Elle reprend les points essentiels.

Nous avons recruté un service civique pour 30h/semaine. Ce n'est pas un contrat de travail.

Mme STERIN précise que le volet « vie scolaire » sera présenté sous forme plus condensé avec des indicateurs d'ici la fin de l'année scolaire.

Nombre de votants : 22      Pour : 22      Contre : 0      abstention : 0

### 3-2 REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

La principale présente le retour du SICAC avec la mention à rajouter sur les conditions de restitution du téléphone portable.

Remarque des représentants des parents d'élèves : on doit le rendre aux parents,

Remarques et questions des représentants des personnels enseignants : on aurait aimé ne pas le rendre.

Pourquoi le rendre à l'élève si les parents ne sont pas joignables ? D'un seul coup, on n'est plus crédible.

La direction : il y a eu une évolution importante, nous avons moins de problème avec le téléphone portable,

Remarques des représentants des personnels enseignants : ce texte dans le carnet de correspondance va affaiblir notre crédibilité. Ce n'est pas éducatif. On peut porter une loi forte. Le téléphone portable est vecteur de beaucoup de conflits. Ce n'est pas normal que l'on rende le portable à l'enfant.

Remarques de la CPE : il ne faut pas toucher au portable. Je dis aux AED de demander à l'élève de l'éteindre. On le met dans une enveloppe et ensuite il va au coffre. Nous avons eu une élève qui nous a dit que depuis la confiscation de son téléphone portable, il ne marchait pas. Il faut être prudent.

Réponses de la direction : il y a certainement eu des conflits avec des familles qui se sont terminés au TA.

Nombre de votants : 22      Pour : 4      Contre : 12      abstention : 6

### 4 – POINT SUR LES TRAVAUX

M. CLOS ARCEDUC : nous avons quelques dysfonctionnements. Il faut augmenter le son au niveau du RDC, dans le bâtiment B et à la demi-pension. Nous allons transmettre à l'entreprise la liste des éléments à corriger. M. CLOS ARCEDUC demande aux enseignants de lui faire un écrit pour les dysfonctionnement. Il faut rajouter aussi « établissement sous vidéo surveillance ». Les badges ne sont pas pratiques, ils sont grands. 50 badges supplémentaires ont été commandés. Un format plus petit a été demandé à l'entreprise.

Concernant l'escalier extérieur pour l'évacuation en cas d'incendie : M. LECONTE précise qu'il a envoyé au Département les effectifs au R+1 ET R+2. A l'heure actuelle, aucune décision n'est prise par le Département sur d'éventuels travaux.

Fin de la séance : 19h45

Montélimar le 29 novembre 2018

La Présidente :  CHRISTINE PIERRE



La secrétaire de séance : Elodie PAGANA

**LISTE D'EMARGEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION****du 27/11/2018 à 17 h 30 n°2***Personnels de direction et d'intendance (membres de droit)*

Mme PIERRE Christine	
M. LECONTE Sébastien	
M. GAMORE Alain	
M. CLOS ARCEDUC Jean-François	
Mme STERIN Émilie	

*Représentants de la collectivité territoriale de rattachement (département)*

Mme BRUNEL-MAILLET Patricia	M. LANFRAY Laurent
M. CHAMBONNET Luc	Mme PAYAN Renée

*Représentants de la collectivité locale*

M. POIRIER Daniel	MOURIER Isabelle
Mme MONJAL Audrey	DURIEUX-DESMONTEIX Nicolas

*Personnalité qualifiée*

--	--

*Personnels d'enseignement et d'éducation Liste présentée par la FSU*

M. MOULAIN Stéphane	Mme BEUSSE Joëlle
M. LENEYLE David	M. COSTE Damien
M. VOL Nicolas	M. LOCHE Benoît
Mme OULIEU Audrey	Mme LAPLANE Flora
Mme GUERIN Amélie	Mme LAHLOU Ouafa
Mme JONAS Raphaële	Mme PECHE Caroline
Mme ARNAUD Colette	Mme FARNIER Laurent

*Personnels d'administration, ouvrier et de service (Liste UNION des ATT-ASS)*

M. COUDERC Philippe	
Mme PAGANA Elodie	
Mme PIZANO Véronique	

*Parents d'élèves liste FCPE*

M. SOUCHET Yannick	Mme CASSAGNE Karine
Mme DAVIN Stéphanie	Mme DINGEON Sonia
Mme BIOUSSE Stéphanie	Éléonore NICHEL - HOUDIARNE
Mme BARGHIZ Touria	
Mme TORLET Elisa	
Mme ALLIEZ Véronique	
M. MICHEL Rémy	

*Élèves*

Santina HAAS 4è3	Anait HAKOPIAN 4è5
Morgan SANTALUCIA 3è5	Antoine LOTHIER 3è8
Bilal MIHOUBI 3è1	Morad OTHMANI 4è2